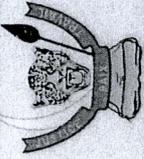


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 242/2024

A LA SOCIETE BRIGHT SOLUTIONS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 038/GOUV/P.LBA/2022, conclu avec la Province du Lualaba, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinq cent nonante-trois mille trois cent nonante-neuf, quarante-huit centimes (USD 593 399,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre mille cent cinquante-trois, septante-neuf centimes (USD 4 153,79), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/11/2024.

Directeur Administratif et Financier



Me Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général